

Recommandations, MERCI de :

- respecter les zones protégées (zones alluviales) et les interdictions de naviguer ou de s'arrêter sur les berges ;
- respecter les zones de prévention des risques de crue liés à l'exploitation hydroélectrique des barrages ainsi que les consignes de sécurité en eau libre (société de sauvetage suisse) ;
- rester à distance des roselières et autres habitats naturels sur les berges ;
- pratiquer l'activité de loisir aquatique en journée ;
- rincer votre embarcation si vous passer d'un lac à un autre afin d'éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Informations complémentaires :

www.respect-nature.ch

www.nature-loisirs.ch/eau

<https://www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/comportement-responsable>

www.slrq.ch/fr/la-securite-en-eaux-libres

Pour toute question :

+41 (0)26 924 76 93

info@gruyerepaysdenhaut.ch



Comportements responsables



Loisirs aquatiques

Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut compte des rivières et des lacs attractifs pour les loisirs aquatiques. Ces activités peuvent être pratiquées sans problème, mais nécessitent le respect de certaines réglementations et l'adoption de comportements responsables afin d'éviter les impacts négatifs sur la faune et la biodiversité en général.

Contraintes légales (voir carte au verso)

Zone rouge : lac de Lessoc

- Toute navigation interdite (y.c. canoë et paddle)

Zones bleues : lacs de l'Hongrin, Lioson, Montsalvens et Schwarzsee

- Bateaux à moteur interdits
- Kitesurfing interdit

Zone orange : Zone alluviale et de tranquillité de la Sarine

- Interdiction aux pratiquant·e-s de loisirs en eau vive (rafting, kayak, canoë, hydrospeed) de s'arrêter sur les berges

Zones réglementées - activités aquatiques

